

Eddy a perdu 40.000 euros

(04/11/2008)



© Pirard

Son courtier en bourse par Internet a vendu l'entièreté de son compte - titres sans accord

BRUXELLES Eddy Quiévreux, 49 ans, est technicien. Après de nombreuses années de travail, il est parvenu à faire fructifier ses quelques économies par des placements avisés. Au début de cette année, Eddy, client d'une grande banque belge qui vient tout juste d'être sauvée de la faillite, a pensé être bien inspiré en transférant son compte - titres vers le courtier en ligne Fortuneo.

Fortuneo Belgique est une succursale de la maison française elle - même détenue par le Crédit Mutuel français. Il s'agit d'un courtier auprès duquel on peut faire des transactions boursières en temps réel par Internet. Et au début du mois de juin, c'est exactement ce qu'a fait Eddy.

L'homme suit son portefeuille au quotidien et il a vu que *"la valeur de mes titres Ericsson avait bondi de 383 % . J'ai immédiatement décidé de vendre pour faire une belle plus-value"* , raconte Eddy. L'ordre est passé et exécuté par Fortuneo et le lendemain, ce sont plus de 18.000 euros qui viennent fleurir le compte en banque, dans une autre institution, de l'investisseur.

Seulement voilà, *"alors que la transaction est entérinée par le virement de l'argent, ils se rendent compte qu'il y a eu une erreur"* , explique Me Archambeau, l'avocat spécialisé en droit des affaires qui a pris le dossier d'Eddy en charge. *"Dans son information communiquée à mon client, Fortuneo a commis une erreur. La hausse de 383 % du cours des actions est liée ici à un changement structurel du titre et non pas à une évolution normale du cours. Mon client possédait 2.500 actions qui ont en fait été divisées par 5. Par conséquent, leur valeur a été multipliée par cinq."*

Donc lorsqu'Eddy passe un ordre de vente de 2.500 actions, il n'en a en réalité que 500. *"Mais l'ordre est effectué et l'argent est versé comme si Fortuneo avait vendu 2.500 titres Ericsson."*

L'affaire aurait pu en rester là si le courtier en ligne n'avait pas tenté de rattraper la mise. *"Ils veulent forcément récupérer la perte qu'ils ont subie"*, explique l'avocat. *"Alors, ils ont saisi mes liquidités pour 11.000 euros. Du jour au lendemain, je me retrouvais, sans mise en demeure, en négatif."* Mais à ce moment, le courtier n'est pas encore rentré dans ses frais. *"Alors, ils ont décidé de liquider tout le compte-titres de mon client à son insu"*, poursuit le conseil.

Pour l'avocat, cela va clairement à l'encontre de la loi sur la protection des consommateurs. *"On ne peut pas passer un ordre sans l'accord d'un client. En outre, saisir de l'argent sur un compte ne peut se faire que moyennant une décision de justice."*

Et la justice a justement été saisie du dossier, puisque Fortuneo a été assignée devant le tribunal de commerce de Bruxelles. Le courtier en ligne est sûr de son bon droit et estime n'avoir commis aucune erreur dans cette procédure de vente d'actions. *"Monsieur Quiévreux n'a en rien été lésé"*, explique-t-il.

L'affaire a été fixée au mois de septembre 2009. En attendant, Eddy se retrouve fort marri. *"Des 40.000 euros que j'avais, il m'en reste à peine 200."* Une mésaventure qui donne à réfléchir en pleine crise financière.

M. Ka.

© La Dernière Heure 2008